



DÉLIBÉRATION N°2025-37

FORUM ENTREPRENDRE DANS LA CULTURE

Le mercredi 12 novembre 2025 à 14h30, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel BISSIÈRE - Marion COUTRIS - Chantal EYMEOD - Adeline DUMON - Richard GALY –
Coline HOUSSEY - Roland MAY - Muriel MAYETTE-HOLTZ - Clémence PARODI - Élodie PRESLES –
Patrick RANCHAIN - Gilles RIPERT - Alexandra TIMÁR

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Josy CHAMBON a donné sa procuration à Richard GALY
Michaël DIAN a donné sa procuration à Élodie PRESLES
Sophie JOISSAINS a donné sa procuration à Michel BISSIÈRE
Michel KELEMENIS a donné sa procuration à Alexandra TIMÁR

ÉTAIENT ABSENTS :

Bruno GENZANA - Virginie PIN - Claire RANNOU - Jean-Pierre RICHARD

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2025-01 du Conseil d'administration d'Arsud du 5 février 2025 portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2025 d'Arsud,

VU la délibération n°2025-14 du Conseil d'administration d'Arsud du 5 mars 2025 adoptant le budget primitif 2025,

VU la délibération de ce jour adoptant la Décision modificative 2025,

Considérant :

- Qu'il rentre dans les objectifs d'Arsud de programmer des temps de forums sur les enjeux de développement du secteur de la culture,
- De favoriser le décloisonnement des enjeux de la création artistique et culturelle avec ceux des industries culturelles et créatives, notamment sur les dynamiques entrepreneuriales,
- De consolider des partenariats avec le ministère de la culture, la Direction générale des Médias et des Industries culturelles (DGMIC) et la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC),
- De proposer ces opérations comme des outils favorisant la professionnalisation des artistes et des acteurs des filières culturelles,

Le Président propose au Conseil d'Administration :

- D'organiser le Forum Entreprendre dans la Culture en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, événement itinérant initié par le ministère de la Culture, pour valoriser et soutenir toutes les formes d'initiatives dans les arts et la culture,
- D'organiser cet évènement en partenariat avec la DGMIC, la DRAC et/ou des structures professionnelles en Région (ENSAM, Conservatoire, Friche Belle de mai, A.M.I, Têtes de l'Art, autres...),
- De solliciter une aide financière de la DGMIC, de 15 000 €, pour le co-financement du Forum Entreprendre dans la Culture,
- De prendre en charge salaires et rémunérations, ou les prestations de différents experts, artistes et intervenants qualifiés qui assureront l'animation du Forum, pour un montant maximum de 2 000 € TTC ou masse salariale équivalente (salaire + charges) par intervenant. Plusieurs intervenants pourront être sollicités sur une même rencontre et une même journée pour des expertises croisées,
- De prendre également en charge leurs frais de transports, hébergements, défraiements, et de déroger au principe de remboursement de la Fonction Publique Territoriale pour ces intervenants. De ce fait, il convient d'autoriser la prise en charge aux frais réels sur présentation des factures correspondantes, ou prise en charge directe par Arsud, dans la limite de 200,00 € TTC par nuitée (petit déjeuner compris) et de 50,00 € TTC par repas (midi et/ou soir), et d'autoriser Arsud à prendre directement en charge les titres de transport ou de rembourser ceux-ci sur présentation de justificatifs (avion ou train en 1^{ère} ou 2^{nde} classe), les frais de taxi, de bus et de métro pourront également être considérés dans ces remboursements sur présentation de justificatifs originaux,
- De l'autoriser à signer les contrats et conventions avec l'ensemble de ces intervenants, ainsi que l'éventuel lieu d'accueil,
- De prendre en charge l'ensemble des frais de location de salle, ou d'accueillir le Forum sur le site du siège d'Arsud à Bouc-Bel-Air,
- De prendre en charge l'installation technique et matérielle du Forum (son, lumière, matériel, accueil du public, mur de Tweet...) dans le cadre de prestations, y compris l'ensemble des coûts nécessaires à l'aménagement technique et la mise en conformité du lieu dans sa capacité à programmer ce Forum,
- De pouvoir avoir recours à du personnel extérieur ou des prestataires, techniques et administratifs,
- De proposer un programme du Forum constitué de temps ouverts et de temps d'ateliers,
- D'avoir recours à toutes embauches nécessaires ou prestations pour l'animation des ateliers (méthode d'intelligence collective, design Thinking, etc),
- De prendre en charge la production de tous types de supports, de ressources, d'actes et de comptes rendu de ces rencontres. Tous les types de supports pourront être utilisés (vidéo, photo, rédactionnel, brochure, objet, reportage, site internet dédié...),
- De prendre en charge l'ensemble du plan de communication pour la valorisation et la promotion du Forum (affiche, site internet, carton d'invitation, teaser video, achat d'espaces publicitaires web ou print, toutes déclinaisons utiles) par le biais de prestations ou d'embauches de personnels par Arsud,
- De prendre en charge tous types de droits afférents à des créations originales conformément à la réglementation sur la propriété intellectuelle.

Accusé de réception en préfecture
013-281300046-20251112-2025-37-DE
Date de réception préfecture : 15/11/2025

- De déroger au principe de remboursement de la Fonction Publique Territoriale pour le personnel d'Arsud et le personnel des structures partenaires, pour l'encadrement du Forum lorsqu'il n'est pas possible de trouver un hôtel et de se restaurer conformément au barème de la Fonction Publique Territoriale. De ce fait, il convient d'autoriser la prise en charge aux frais réels sur présentation des factures correspondantes, dans la limite de 150,00 € TTC par nuitée (petit déjeuner compris) et de 30,00 € TTC par repas (midi et/ou soir),
- De prévoir la possibilité d'organiser ce Forum en version numérique notamment par la prise en charge de modérateurs et de la retranscription en visioconférence si des mesures (sanitaires, sécuritaires...) venaient à empêcher la tenue du dispositif en présentiel. Cette alternative pourrait comprendre des frais de captation, de diffusion, de création de site internet, de communication,
- Le budget prévisionnel maximum consacré à ce dispositif est 40 000 € TTC en coûts directs.

Les crédits correspondants seront prévus aux chapitres 011, 012 et 65 du budget d'Arsud.

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 12 novembre 2025

Le président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE

A handwritten signature in blue ink, reading "Michel Bissière", with a horizontal line underneath.